AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20241213-CA_13122024_17-DE en date du 13/12/2024 ; REFERENCE ACTE : CA_13122024_17

VAR HABITAT - OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

17

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du 13 DECEMBRE 2024

Objet de la délibération :

PIERREFEU
- RESIDENCE « LOU
PEBRE D'AÏ »
CONSTITUTION DE
SERVITUDES

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à : LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : M. Thierry ALBERTINI

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 23

<u>Présents</u>: Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Marc ESPONDA, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Jacques PEYROT, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

<u>Absents et excusés</u> : Martine ARENAS, Rodolphe ARNAUD, Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL, Josée MASSI

<u>Représentant du CSE présent</u> : Didier D'HOTEL <u>Représentant du CSE excusé</u> : Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Var Habitat a été sollicité par un propriétaire mitoyen de notre résidence Lou Pèbre d'Aï, pour la constitution à son profit de diverses servitudes pour la desserte de sa propriété qui va être diviser en 3 lots, dont deux à bâtir.

Il convient de créer les servitudes suivantes :

- une servitude de passage pour véhicules et piéton,
- une servitude de passage de réseaux divers en tréfonds,
- une servitude de raccordement au réseau eaux usées desservant notre propriété.

La présente constitution de servitudes est consentie moyennant le versement d'une indemnité de 3.000 € et les frais d'acte sont à la charge du propriétaire privé.

Le foncier de notre résidence étant soumis à un bail emphytéotique, le Département, bailleur, interviendra également à l'acte.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20241213-CA_13122024_17-DE en date du 13/12/2024 ; REFERENCE ACTE : CA_13122024_17

Les servitudes porteront sur les parcelles figurant au cadastre de la manière suivante :

Fonds dominants:

Commune: PIERREFEU DU VAR

Section: AO

Numéro : lots A - B - C à détacher de la parcelle AO n°37

Fonds servants:

Commune: PIERREFEU DU VAR

Section: AO Numéro: 41

<u>Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :</u>

- > La constitution des servitudes susvisées
- > Autoriser le Directeur Général à régulariser les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI